

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 31 mai 2023
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722
Adresse 176 Second Avenue Moncton NB E1C 7Y6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 janv. 2024	
Commentaires : Au moment de la visite d'inspection de surveillance, l'administratrice et l'éducateur\éducatrice n'ont pas ce certificat ou l'équivalence. L'administratrice doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente. L'administratrice dit être inscrite au cours d'éducation à la petite enfance d'un an qui commencera en septembre 2023. Un 2e rappel a été donné.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	29 mai 2023	
Commentaires : La porte à l'extérieur ne se ferme pas. Ceci est un 2e rappel. Une visite précédente du 24 mai 2023 avait été effectuée avec la même observation. Un cône lourd devant la porte a été placé en attendant que cette porte soit réparée afin qu'elle puisse se fermer. Cette porte devra être réparée afin d'éviter le risque qu'un enfant préscolaire se sauve. La date limite pour être conforme était le 29 mai 2023.			

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe le repos\dodos, le lavage des mains\toilette et les jeux libres.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 mai 2023

Date

original signé par

Le 31 mai 2023

Eugénie Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date